ISSN 0294 - 4693



DLP 8-12-85007291



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 82 (20/85) du 9 DECEMBRE 1985

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE :

Malgré les hausses de températures enregistrées depuis une semaine, le risque d'observer des contaminations des cultures par des pucerons est **trés faible.** Aucun vol de pucerons n'a été décelé depuis le 9 Novembre à la tour à succion d'Aigre (16). "Tout traitement est actuellement **inutile** sauf **situation exceptionnelle** ".

BILAN PHYTOSANITAIRE DE LA CAMPAGNE CEREALIERE 1984-85

JAUNISSE NANISANTE : Malgré des populations moyennes au champ durant l'automne 1984, les températures clémentes des mois de Novembre et Décembre ont permis une activité intense des pucerons et de nombreux symptômes sont apparus dans les parcelles d'orge au printemps 1985. Les conditions climatiques du mois de Mai et Juin, favorables à l'alimentation des céréales, ont limité les pertes de rendement.

MOSAIQUES : Les premiers cas de mosaîque jaune de l'orge, maladie à virus transmise par un champignon du sol ont été détectés durant l'hiver 1985 dans le Ruffecois (16). Un cas de mosaîque du blé a été observé dans le secteur de Mauléon (79).

PIETIN-VERSE : Sauf pour quelques parcelles du Nord de la Vienne, le piétin-verse a été plutôt tardif en 1985, ne se développant qu'après le 20 Avril. Deux zones ont été plus particulièrement touchées : le nord de la Vienne et la façade atlantique. Les dégâts qu'il a pu occasionner sont variables mais limités par les conditions climatiques durant le palier hydrique. Par ailleurs, les premières souches de **piétin verse résistant aux benzimidazoles** ont été détectées au cours de cette campagne dans la Vienne. Une surveillance plus importante du phénomène sera réalisée en 1986.

RHIZOCTONE : Limitée aux sols limoneux, cette maladie s'est peu développée en 1985, restant toujours superficielle lorsqu'elle était présente.

SEPTORIOSE : En raison du printemps 1985 particulièrement froid et humide seule Septoria tritici s'est manifestée, montant sur les dernières feuilles à l'épiaison en l'absence de protection fongicide et occasionnant parfois des pertes supérieures à 10 quintaux/ha.

RHYNCHOSPORIOSE : Cette maladie a eu un fort développement en début de printemps mais semble avoir été bloquée dès la fin du mois d'Avril pour la hausse des températures.

HELMINTHOSPORIOSE ET TACHES BRUNES : L'helminthosporiose teres typique et les taches brunes se sont développées à la faveur de la hausse des températures du mois de Mai. L'origine des taches brunes est toujours incertaine en l'absence de bordure jaune autour de la tache, caractéristique d'Helminthosporium teres.

FUSARIOSE DE L'EPI : En raison d'un climat frais et humide à la floraison de nombreux cas de fusariose de l'épi ont été observés en fin de campagne.

P 30

OIDIUM : Ce parasite n'a connu une extension notable que dans la zone Nord Charente , Plaine de Niort pouvant parfois causer des dégâts notables en cas de forte infestation. Présent très tôt il a pu se maintenir jusqu'à l'épiaison.



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel : 115 F.

ROUILLE BRUNE (blé) Après une timide apparition durant la seconde quinzaine d'Avril, la rouille brune a progressé à partir de l'épiaison, n'explosant réellement qu'à la floraison. Des dégâts limités ont pu être observés sur les variétés sensibles (Talent ...).

ROUILLE NAINE (Orge) : Elle est restée très discrète en 1985.

ROUILLE JAUNE : Cette maladie n'a pas été observée en 1985.

CECIDOMYIES : Malgré des conditions favorables durant la floraison et des vols importants, aucun dégât notable n'a pu être observé.

PUCERONS DE L'EPI : Arrivés en trop faible nombre et trop tard, les pucerons de l'épi n'ont justifié qu'exceptionnellement une intervention.

Les résultats de l'expérimentation régionale et nationale vous seront communiqués dans un prochain bulletin.

Des seuils d'intervention et les stratégies pour la région seront aussi étudiés à cette occasion.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

NOM .... **PRENOM** ....

N° et Nom de la rue ....

Lieu-dit ....

Commune ....

Bureau distributeur ....

N° Téléphone ....

RAISON SOCIALE ou PROFESSION (encadrer la bonne mention) :

Agriculteur, Administration, Organisme agricole, Firme phytosanitaire, autre ....

NATURE DE L'ABONNEMENT SOUSCRIT (1)

Individuel

Edition A   Edition B   Edition C

Editions A + B;   Editions A + C ;   Editions B + C

Editions A + B + C

Collectif **(Liste jointe)**

Edition A :   Edition B ;   Edition C;

MODE DE REGLEMENT (1)

Chèque bancaire;   Chèque postal;

Mandat;   facture

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

Ne rien inscrire dans cette colonne

Cl.Ab.

TA

NB   Q

AFF

TAB

OP

DC

DR

NF

P31

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "POITOU-CHARENTES"

13, Route de la Forêt

BIARD - 86000 POITIERS



TARIF DES ABONNEMENTS

T.V.A. % incluse

EDITION A : VIGNE-ARBRES FRUITIERS-CULTURES LÉGUMIÈRES

EDITION B : GRANDES CULTURES (CEREALES, OLEAGINEUX, MAIS, LUZERNE A GRAINE)

EDITION C : PEPINIERES-CULTURES ORNEMENTALES

a/ *Abonnement individuel à une seule édition*
Par exemplaire .... /115F./

b/ *Abonnement individuel à deux éditions*
Par exemplaire .... /207 F./

c/ *Abonnement individuel à trois éditions*
Par exemplaire .... /310F./

d/ *Abonnements groupés*
de 11 à 50 abonnements (-10%) 104 F l'abonnement
de 51 à 200 abonnements (-15%) 100 F l'abonnement
plus de 200 abonnements (nous consulter)

Les versements se font par mandat, chèque bancaire, ou chèque postal au nom de :

/ SOUS-REGISSEUR DE RECETTES - AVERTISSEMENTS AGRICOLES /

Pour les CCP indiquer le numéro de notre compte :
N° 4752-22 X Centre de LIMOGES

Pour des facilités de comptes, il est indispensable que les chèques soient adressés au Service de la Protection des Végétaux avec le formulaire d'abonnement au dos de cette feuille.